



1/ PRESENTATION DE L'EPREUVE ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Nuit des Fadarelles est une course à pied, pleine nature et nocturne, qui se déroule à plus de 90% sur chemin.

-Pour les personnes majeurs, présentation obligatoire (en dématérialisé si pré-inscription en ligne) d'un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (loi n°99-223 du 23/03/1999) **ou** une licence FFA, FFTri en cours de validité ou du Pass Prévention Santé de la FFA.

-Pour les mineurs, présentation obligatoire (en dématérialisé si pré-inscription en ligne) du questionnaire (lien [ici](#)) complété relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par la personne exerçant l'autorité parentale, **ou** le cas échéant d'un certificat médical **ou** une licence FFA, FFTri, **ainsi qu'une** autorisation parentale (lien [ici](#)) et nécessité de présence d'un adulte responsable lors de l'inscription. Le nombre de participants est limité à 249.

2/ PARCOURS

2 courses et une randonnée

- 8,38 km pour 190m de D+ ouverte à partir de la catégorie d'âge Cadet (soit nés en 2011 et avant)
- 12,38 Km pour 420m de D+ ouverte à partir de la catégorie d'âge Junior (soit nés en 2009 et avant)
- Randonnée de 8,38 km pour 190m de D+ ouverte à tous et gratuit pour les moins de 12 ans.

3/ DEPART

Départ à 17h30 pour la randonnée et à 18h30 pour les trails, le 19 Décembre 2026 de la place du village de Fontanes. Départ simultané pour les deux courses.

4/ BALISAGE

Un balisage spécifique sera mis en place sur le parcours avec un marquage réfléchissant, de la rubalise, de la peinture de couleur bio dégradable et des panneaux qui seront enlevés immédiatement après la course. L'utilisation d'une lampe frontale est obligatoire.

5/ RAVITAILLEMENT ET MATERIEL OBLIGATOIRE

Un ravitaillement à mi-parcours servira de ravitaillement intermédiaire pour les deux trails et la randonnée et d'arrivée pour tous les participants. Les participants devront obligatoirement être équipés d'une frontale en état de marche et d'une tenue adaptée aux conditions hivernales.

6/ PRE-INSCRIPTIONS / INSCRIPTIONS / REMISE DES DOSSARDS

Pour permettre l'organisation d'une épreuve la plus écologiquement responsable, la pré-inscription est considérée comme fortement conseillée (fermeture des pré-inscriptions en ligne le 18 décembre à 23h59)

Pour les pré-inscriptions, le paiement se fera uniquement sur place le jour de l'épreuve.

Les inscriptions sur place et la remise des dossards se feront le samedi 19 décembre 2026, salle des fêtes de Fontanes **de 16h00 à 18h00**

NB: Chaque concurrent devra fournir ses épingles à nourrice pour le dossard.

7/ FRAIS D'ENGAGEMENT

10,00 € pour la randonnée de 8km. Gratuit pour les moins de 12 ans.

10,00 € pour le 8 km et 15,00 € pour le 14 km pour les inscriptions sur place.

8/ REMISE DES PRIX ET CLASSEMENT

La remise des prix aura lieu à partir de 20h30 à la salle des fêtes de Fontanes.

Podium Scratch Homme et Femmes + 1^{er} Homme et Femme des catégories suivantes (Hors podium Scratch) Catégories propres à la course :

- Cadets (nés entre 2010 et 2011)
- Juniors (nés entre 2008 et 2009)
- Séniors (nés entre 1993 et 2007)
- Master (nés en 1992 et avant)

9/ ASSURANCE ET SECURITE

L'épreuve sera couverte par une responsabilité civile souscrite par l'organisation. Elle couvre sa responsabilité et celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celles des concurrents.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties afférentes à leur licence individuelle.

Pour les personnes non licenciées, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire. Conformément à l'article L. 321-4 du code du Sport, nous rappelons aux participants l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

La sécurité sera organisée tout au long de l'épreuve par un réseau de signaleurs et de bénévoles.

Un PC course et médical sera présent à l'arrivée. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse au premier signaleur rencontré.

10/ CODE DE LA ROUTE

Durant l'intégralité du parcours, les coureurs sont soumis au respect du code de la route.

11/ DROIT A L'IMAGE

Les concurrents s'engagent à céder leur droit à l'image durant toute cette manifestation et pour tout support de communication. En cas de non-accord, merci de contacter l'organisateur et de l'en informer.

12/ ETHIQUE

Cette manifestation s'inscrit dans une logique de respect de soi, des autres et bien entendu de la nature. Tout manquement à ces quelques règles de bon sens pourra entraîner la mise hors course du concurrent

13/ ANNULATION

Cette épreuve se déroule en période hivernale. Pour préserver l'intégrité des participants, l'organisation se réserve la faculté de modifier le parcours et/ou d'annuler la course. Les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité, seul les frais d'engagement seront remboursés dans la mesure des frais engagés. Ce remboursement sera effectué par les organisateurs dès que l'ensemble des frais d'organisation auront été réglés et non dès le lendemain ou la semaine suivant la course.